VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

CONSOMMATION GHB

Par Profil supprimé Postée le 10/07/2017 22:06

Bonjour,

Lors d'un festival, je me suis retrouvée dans une situation laissant supposer que j'avais été droguée à mon insu. En effet, après quelques verres de vin, nous partons avec deux amies en direction du festival. Sur place, nous reprenons un verre de rosé. Je ne saurais pas dire exactement au bout de combien de temps les effets sont apparus mais pas plus d'une heure. Au bout d'une heure, j'ai senti quelques vertiges et j'ai signalé à mon amie que je ne me sentais pas bien. Je m'assois quelques instants et là, impossible de me relever, de parler correctement ou encore de rester concentrée sur quelque chose. Je ne me souviens de plus rien après m'être assise, juste qu'une personne m'a porté sur son dos sous l'initiative de mon amie qui est restée avec moi.

J'ai lu que le GHB mélangé à de l'alcool pouvait engendrer une certaine somnolence et des vertiges.
Je suis bien consciente que les symptômes que je décris ressemblent également à ceux d'une cuite "classique".
Toutefois, il ne m'est jamais arrivé de me retrouver incapable d'utiliser mes membres après seulement quelques verres de vin ...

Je me doute qu'il est actuellement trop tard pour faire un test, mais je me permets de solliciter votre avis et vos conseils sur ma situation.

Je vous remercie.

Bonne fin de journée

Mise en ligne le 11/07/2017

Bonjour,

Le GHB est connu lorsque l'on fait référence à une consommation à son insu car il est inodore et incolore et se dilue facilement dans les boissons. Mais ce n'est pas la seule substance pouvant entraîner une somnolence. Il pourrait s'agir aussi d'anxiolytique ou d'hypnotique par exemple.

Vous nous demandez conseil.

Il est vrai que les tests de dépistage ont des délais courts d'environ 12h, vous ne pourrez donc plus le vérifier par ce biais.

Avoir ingéré une drogue à son insu, suppose qu'il y avait un but à vous faire perdre votre vigilance. Nous vous conseillons, d'en parler aux personnes qui vous ont entourées ce soir-là ; de leur poser des questions pour savoir ce qui a pu se dérouler et si vous étiez en sécurité. Si vous avez été accompagnée par des personnes qui ont pris soin de vous, vous avez sans doute échappé à une difficile expérience et vous pouvez vous sentir rassurée. Si ce n'est pas le cas, vous pourrez difficilement savoir ce qui vous est arrivé, sauf si d'autres éléments (témoignages, souvenirs, symptômes physiques par exemple) sont présents.

La consommation d'alcool ou de produits psychoactifs nécessite d'observer quelques règles de prudence. A savoir, éviter de consommer seule et consommer dans un cadre où vous vous sentez à l'aise et bien entourée. Surveillez votre verre. Ne pas boire vite ou à jeun. Ne pas mélanger les substances. Ne pas boire d'alcool quand vous avez bu une boisson énergisante ou inversement dans la même journée ou soirée.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous joindre par chat de 14h à minuit ou par téléphone au 0800 23 13 13 de 8h à 2h, 7j/7j. L'appel est anonyme et gratuit.

Bien cordialement.